



Produit sous Document Technique d'Application du CSTB

Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols C SPC est un mortier autoplaçant à base de ciment pour la réalisation de chapes autonivelantes.

Agilia Sols C SPC est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols C SPC dispose d'un Document Technique d'Application délivré par le CSTB. La chape Agilia Sols C SPC doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols C SPC peut être employée dans des locaux ne dépassant pas le classement U4P3E3C2. La chape ne peut être mise en œuvre sur un système de chauffage par le sol. La chape Agilia Sols C SPC doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

Réglementaire	produit sous Document Technique d'Application du CSTB
Classement UPEG®	U4P3E3C2
Réaction au feu	incombustible A1FL (décision 96/603/CE et arrêté du 21/11/02)
Composition mortier	ciment, sables, eau, fibres synthétiques, additifs
Masse volumique (mortier durci)	2 t/m ³
Temps d'utilisation	jusqu'à 2h30 après la fabrication
Résistances Mécaniques	Classe CT C16-F3 selon la norme EN 13813
Dilatation Thermique	≤ 0,012 mm/m.K
Conductivité Thermique	≥ 1,2 W/m.K
Module d'élasticité	20 000 (+/- 2 500) MPa
Température des locaux	comprise entre +5°C et +30°C pendant et après le coulage
Tolérances de planéité d'exécution	jusqu'à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectue par un applicateur agréé Lafarge Bétons, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier autoplaçant, elle suit les spécifications du Document Technique d'Application.



les matériaux au cœur de la vie™

La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols C SPC s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support :

- › en maçonnerie,
- › planchers béton,
- › dallages sur terre-plein,
- › supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- › chapes asphaltes,
- › anciens revêtements non putrescibles.

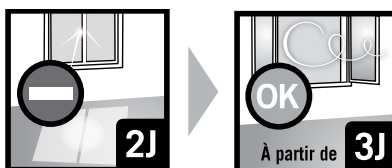
La chape Agilia Sols C SPC peut être mise en œuvre :

- › en pose désolidarisée (sur film polyéthylène) ou adhérente,
- › en pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),

L'application sur plancher chauffant n'est pas autorisée.

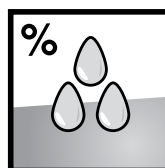
Conditions Générales d'Accessibilité

- › La chape doit impérativement rester protégée pendant 48 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- › Le local doit être aéré modérément à partir de 72 h après le coulage.
- › Une circulation piétonne est possible dès le 3^{ème} jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 4^{ème} jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Pose du revêtement de sol

- › Le délai maximal entre le coulage de la chape et la pose du revêtement de sol est de 8 semaines sous réserve d'un degré de siccité admissible.
- › Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface. Une bonne coordination avec le poseur de revêtement permettra de réaliser l'opération au moment adéquat. Le délai maximal est de 8 jours entre l'élimination de cette pellicule et la pose du revêtement.
- › La pose de carrelage est possible après un délai de séchage minimum de 14 jours.
- › Pour les autres revêtements, la vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire. L'entreprise de pose de revêtements de sol est alors responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, vérifier l'humidité résiduelle de la chape afin d'être conforme à la pose du revêtement choisi. L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).



Durée de séchage indicative avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle
	3 %
3 cm	3 semaines*
4 cm	3 semaines*
5 cm	4 semaines*
6 cm	4 semaines*

* selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur.

Conditions de pose du revêtement

	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours	NF P 61-204 (DTU 52.2)
Parquets collés	< 3 %	NF P 63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	< 3 %	NF P 63-204 (DTU 51.11)
Revêtements de sols textiles	< 5 %	NF P 62-202 (DTU 53.1)
Revêtements de sols PVC collés	< 4,5 %	NF P 62-203 (DTU 53.2)
Revêtements de sols coulés à base de résine	< 4,5 %	NF P 62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	< 4 %	NF P 74-203 (DTU 59.3)



Lafarge Granulats Bétons Services
5, boulevard Louis Loucheur
BP302 - 92214 St Cloud Cedex

Tél.: (+33) (1) 49 11 44 16
Fax: (+33) (1) 49 11 43 58
systemesols@lafarge.com

www.lafarge-france.fr

La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

LAFARGE